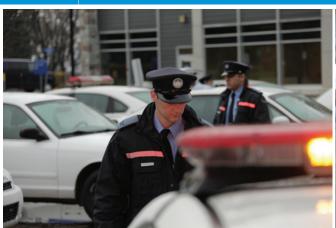
Guide d'admission de l'aspirant policier titulaire d'un DEC en techniques policières

à <u>l'École nationale de police du Québec</u>









2017-2018



PRODUCTION: École nationale de police du Québec

350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4

819 293-8631

RESPONSABLE: ORGANISATION SCOLAIRE

© École nationale de police du Québec, 2017

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute diffusion, en tout ou en partie, de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doit, au préalable, être autorisée par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec (RLRQ, chapitre P-13.1, r.4), lequel est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Ce guide est destiné à l'intention des titulaires d'un DEC en techniques policières.

Révisé le : 2017-02-28

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

La Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1, r.4) énonce que l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder à la pratique de patrouille-gendarmerie. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (ci-après appelé le « PFIPG ») permet à l'aspirant policier d'acquérir les compétences en patrouille-gendarmerie. Il a pour objectif de préparer l'aspirant policier à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. La durée minimale de ce programme est de 450 heures, réparties sur 15 semaines.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES À VENIR AU RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

L'École a proposé des modifications au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, r.4), notamment aux conditions d'admission au PFIPG ainsi qu'aux annexes du règlement.

Sommairement :

- l'École compte ajouter une condition d'admission, soit une certification préalable en tir;
- le test d'aptitude physique TAP-ENPQ sera remplacé par l'épreuve standardisée d'aptitudes physiques ESAP – ENPQ POLICE 2017;
- un nouveau questionnaire médical sera en vigueur.

Ces modifications entreront en vigueur dès que le Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec aura été publié dans la Gazette officielle du Québec. La nouvelle condition d'admission et les nouvelles annexes ne s'appliqueront qu'aux candidats qui déposeront une demande d'admission pour l'année scolaire 2017-2018.

CERTIFICATION EN TIR

La nouvelle condition d'admission au PFIPG consiste à obtenir une certification préalable en tir qui devra être réussie pour l'année scolaire 2017-2018 :

Le cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte (CCSMAFAR) offert par la Fédération québécoise du tir (FQT) qui vise essentiellement les armes avec restriction (arme de poing, carabine, fusil, etc.).

L'exigence de la certification CCSMAFAR est requise minimalement 5 semaines avant l'entrée du candidat dans une cohorte.

Il est <u>fortement</u> suggéré que le candidat suive et obtienne sa certification CCSMAFAR dès qu'il sera convoqué à passer son évaluation médicale.

Des coûts seront applicables pour chacune des formations. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le lien suivant : Certification en tir préalable à l'inscription à une cohorte.

Veuillez prendre note que deux autres conditions d'admission seront ajoutées à compter de l'année 2018-2019.

ESAP – ENPQ POLICE 2017

Le test d'aptitude physique TAP-ENPQ sera remplacé par l'épreuve standardisée d'aptitudes physiques ESAP – ENPQ POLICE 2017 (ci-après appelée ESAP). L'épreuve est un circuit chronométré comprenant trois tours différents composés de stations qui exploite principalement la capacité à déployer de la puissance musculaire, tout en sollicitant le système aérobie. L'enchaînement des stations dans le circuit permet de reproduire en temps et en intensité d'efforts les intervalles observés lors de l'accomplissement des tâches physiquement exigeantes du programme. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le lien suivant : Remplacement du TAP-ENPQ par l'épreuve standardisée d'aptitudes physiques (ESAP).

QUESTIONNAIRE MÉDICAL

L'École a procédé à la refonte de son questionnaire médical. Il s'agit d'une mise à jour des nouvelles terminologies médicales. Il est important de noter que les normes médicales exigées en vue de l'admission d'un candidat au PFIPG ne sont aucunement modifiées. La firme Medisys et ses cliniques accréditées administreront le nouveau questionnaire lors de l'examen médical des candidats pour l'année 2017-2018.

Note: Les mots ou expressions <u>écrits et soulignés en gras</u> dans le présent document identifient les modifications qui seront apportées au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* et qui seront prochainement en vigueur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission du PFIPG sont prévues au Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec (ci-après appelé le « règlement »), lequel prévoit particulièrement ce qui suit :

- 1° être citoyen canadien;
- 2° être de bonnes mœurs. Nous vous suggérons de prendre connaissance du « Document d'information sur la vérification des bonnes mœurs à l'École nationale de police du Québec » sur notre site Internet;
- 3º ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées. (Nous vous suggérons de prendre connaissance de la sous-section « En cas de pardon ou d'absolution », contenue dans la section « Comment devenir policier? » sur notre site Internet);
- 4° avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- 5° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis de classe 4A). Prenez note qu'un <u>permis probatoire</u> ne sera pas accepté. Lorsqu'il y a eu une chirurgie aux yeux, la condition A inscrite sur le permis doit être retirée;

- 6° donner ses empreintes digitales à l'École;
- 7º avoir réussi l'examen médical prescrit (annexe « A » du règlement). L'examen médical doit être réussi dans les 9 mois précédant le début de votre formation à l'École. (Nous vous suggérons de prendre connaissance du nouveau questionnaire médical (annexe « D » du règlement) qui devra être rempli par les candidats;
- 8° avoir réussi, pour le candidat qui détient un diplôme d'études collégiales en techniques policières, un des tests ou épreuves de langue suivants :
 - l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en vertu de l'article 26 du Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r.4);
 - l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire conformément à la *Loi sur les établissements de niveau universitaire* (chapitre, E-14.1);
 - le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
- 9° payer les frais de scolarité prévus au Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec (Décision 05-02-02) et les autres frais que l'École peut exiger en vertu de l'article 42 de la Loi sur la police (c. P-13.1);
- 10° avoir réussi <u>l'Épreuve standardisée d'aptitudes physiques</u> (prévu à l'annexe « B »). L'ESAP doit être réussie dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École. Nous vous suggérons de prendre connaissance du rapport d'évaluation de l'ESAP (annexe « B » du règlement);
- 11° abrogé;
- 12° abrogé;
- 13° s'être soumis au test psychométrique administré par l'École. Le test psychométrique n'est valide que pour l'année scolaire 2017-2018;
- 14° s'être soumis au test de jugement situationnel administré par l'École. Le test de jugement situationnel n'est valide que pour l'année scolaire 2017-2018;

15° avoir obtenu une certification en tir déterminée par l'École.

DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé au présent guide et être accompagnée des documents suivants :

A- une copie de votre certificat de naissance (grand format) ou copie d'acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne;

- B- une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (le bulletin final nous sera transmis par votre établissement d'enseignement collégial si vous êtes diplômé à la session hiver 2017). Pour être admissible au PFIPG pour l'année scolaire 2017-2018, vous devez avoir complété et réussi votre diplôme d'études collégiales (DEC) au plus tard le 15 juillet 2017 et être sanctionné à la session hiver 2017 (bulletin à l'appui). Conséquemment, si vous êtes diplômé à la session été ou automne 2017, vous devrez présenter une demande d'admission pour l'année scolaire 2018-2019.
- C- une copie de votre permis de conduire de classe 4A (<u>permis probatoire</u> ne sera pas accepté);
- D- une copie de vos résultats de test ou d'épreuve de langue tel que libellé au paragraphe 8° des conditions d'admission;
- E- un chèque ou le formulaire de paiement par carte de crédit au montant de 283 \$ daté du jour, fait à l'ordre de <u>l'École nationale de police du Québec</u> (168 \$ frais d'admission + 115 \$ tests d'entrée), à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription. Si toutefois, vous ne vous présentez pas à la journée des tests d'entrée, nous vous rembourserons un montant de 115 \$ pour ces tests.

Le formulaire d'admission et d'inscription et le paiement des frais doivent être reçus à l'École au plus tard le **1**^{er} mai **2017** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis à l'Organisation scolaire au plus tard le **15 juillet 2017**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée. Vous devez avoir complété et réussi votre DEC au plus tard le **15 juillet 2017** et être sanctionné à la session hiver 2017.

TESTS D'ENTRÉE

Les deux instruments de mesure qui constituent les tests d'entrée ne requièrent aucune préparation spécifique de votre part et visent à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces tests, veuillez consulter le site Internet de l'École.

Le premier instrument de mesure, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer votre degré de risque de manifester des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comporte 455 questions. Une période variant de 50 à 90 minutes est prévue pour vous y soumettre. Vous aurez à vous prononcer quant à votre degré d'accord face à chacun des énoncés. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles.

Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens. Il vous est possible de consulter les échelles du M Pulse retenues pour l'admission au PFIPG de l'année scolaire 2017-2018 sur le site Internet de l'École.

D'une durée de 2 heures, le second instrument de mesure, le test de jugement situationnel, comporte plusieurs mises en situation en lien avec un contexte d'intervention ou de formation policière. Chacune de ces mises en situation est suivie de quatre énoncés décrivant quatre types d'intervention. Vous devrez ordonnancer ces énoncés selon ce que vous jugez être la meilleure intervention jusqu'à la moins bonne.

Les tests d'entrée auront lieu le **vendredi 16 juin 2017**. <u>Vous devrez respecter l'assignation</u> aux tests d'entrée prévue au tableau suivant :

CLIENTÈLE DIPLÔMÉE DU	LIEU	SALLE	HEURES
Cégep Abitibi- Témiscamingue	Cégep Abitibi- Témiscamingue 425, boul. du Collège Rouyn-Noranda (Québec) www.cegepat.qc.ca	Local 4122	De 8 h à 16 h
Cégep de l'Outaouais	Cégep de l'Outaouais (CAMPUS GABRIELLE-ROY) 333, rue de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) www.cegepoutaouais.qc.ca	Amphithéâtre Multimédia 2.911	De 8 h à 16 h
Collège Ahuntsic Collège de Maisonneuve Collège John Abbott	Collège de Maisonneuve 2701, rue Nicolet Montréal (Québec) www.cmaisonneuve.qc.ca	Cafétéria	De 8 h à 16 h
Campus Notre-Dame-de-Foy Cégep de Rimouski Collège d'Alma Collège François-Xavier- Garneau	Centre de congrès et d'expositions de Lévis 5750, rue JBMichaud Lévis (Québec)	Salle St-Romuald/ St-Etienne	De 8 h à 16 h
Cégep de Trois-Rivières Collège de Sherbrooke Collège Ellis	École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) www.enpq.qc.ca	Grand amphithéâtre	De 8 h à 16 h

Vous devrez vous présenter en possession de deux pièces d'identité avec photo lors de la passation des tests d'entrée. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la journée des tests d'entrée du **vendredi 16 juin 2017** pour une <u>raison de force majeure</u>, vous pourrez déposer une demande de report par écrit à l'Organisation scolaire, qui après analyse du dossier, pourrait vous autoriser à vous présenter à la deuxième journée de tests qui se déroulera à l'École nationale de police du Québec, en janvier 2018. Si vous ne vous présentez pas à cette dernière journée de tests, même pour une raison de force majeure, votre demande d'admission sera rejetée.

ACCÈS AUX RÉSULTATS DES TESTS D'ENTRÉE

Les résultats obtenus au test de jugement situationnel ainsi qu'au M-PULSE vous seront acheminés par l'Organisation scolaire. Dans un deuxième temps, il vous sera possible d'obtenir une copie du rapport M-PULSE. Pour connaître la procédure d'accès à ces résultats, veuillez consulter la section « Futur policier », « Étapes d'admission », « Tests d'entrée » de notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

CONTINGENTEMENT

Le contingentement autorisé du PFIPG est de 648 places par année scolaire réparties à l'intérieur de 9 cohortes de 72 aspirants policiers. Une fois que les 648 places auront été attribuées, certains candidats verront leur demande d'admission refusée. Les candidats dont l'admission aura été refusée pour l'année scolaire 2017-2018 pourront déposer une nouvelle demande d'admission pour l'année scolaire 2018-2019 dont la date limite sera le 1^{er} mai 2018. La première cohorte de l'année scolaire 2017-2018 commencera ses activités de formation le 30 octobre 2017.

COTE DE RANGEMENT ENPQ

La cote de rangement est constituée de l'addition des résultats de chacun des éléments suivants en considérant la pondération attribuée :

Cote R-ENPQ:
Test de jugement situationnel:
Tests ou épreuves de langue:
20 %

Un coefficient de risque associé aux résultats obtenus au test psychométrique M-PULSE est soustrait de ce total.

La description détaillée du calcul de la cote de rangement ENPQ est disponible sur notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

La cote obtenue déterminera votre rang sur la liste de classement.

TESTS DE DÉPISTAGE DE DROGUES ET STUPÉFIANTS

L'École a une pratique de « Tolérance zéro » en matière d'usage ou d'infractions relatives aux drogues et stupéfiants.

Par conséquent, un test systématique de dépistage de drogues et stupéfiants vous sera administré lors de votre examen médical.

De plus, la direction de l'École pourra vous demander de vous soumettre à un **test spécifique de dépistage de drogues et stupéfiants** si elle a des motifs raisonnables de croire que la pratique de « Tolérance zéro » n'est pas respectée en la matière en cours de formation.

Le cas échéant, un **test de confirmation** sera administré pour chaque drogue positive détectée lors de l'administration d'un test de dépistage de drogues et stupéfiants.

EXAMEN MÉDICAL ET L'ÉPREUVE STANDARDISÉE D'APTITUDES PHYSIQUES (ESAP – ENPQ POLICE 2017)

Vous serez convoqué par courriel afin de prendre un rendez-vous pour votre examen médical prescrit au règlement. Si vous réussissez l'examen médical, vous serez convoqué par courriel à vous soumettre à l'ESAP.

Un candidat qui échoue l'ESAP ou une partie de cette épreuve ne peut être convoqué de nouveau, avant une période minimale **de 3 mois**.

Un candidat qui échoue l'ESAP ou une partie de cette épreuve a droit à une seule reprise par demande d'admission.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'évaluation de votre condition médicale ou à l'évaluation de votre condition physique suivant notre invitation vous pourrez déposer, par écrit, une demande de report à l'Organisation scolaire. Après analyse de votre dossier, l'Organisation scolaire pourrait vous autoriser à vous présenter à une nouvelle date d'évaluation. Cette mesure est exceptionnelle et n'est applicable qu'en cas de force majeure.

Si votre demande de report est refusée et que vous décidez de ne pas vous présenter à l'une ou l'autre de ces évaluations, votre admission ne sera plus valide pour l'année scolaire en cours. Vous devrez présenter une nouvelle demande d'admission pour la prochaine année scolaire.

La description de l'ESAP, le guide de préparation ainsi qu'une capsule vidéo pour cette épreuve est disponible sur le site Internet de l'École. Vous pouvez également consulter les normes d'acuité visuelle à la même adresse.

CONDITION PHYSIQUE

Il est de votre responsabilité de vous présenter à l'ESAP en excellente santé et condition physique, sans blessure, sans attelles destinées à maintenir ou soutenir une partie d'un membre et sans toute forme de protection.

Si un des instructeurs participant à l'administration de l'ESAP est d'avis que votre état ou condition physique peut comporter un risque de blessures ou un risque pour votre santé, il référera votre cas au coordonnateur de l'activité qui après l'analyse de votre situation, pourrait mettre fin à votre ESAP et vous référer à l'infirmière de l'École.

Une blessure ou une maladie qui survient à l'occasion de l'ESAP n'est pas considérée comme un échec de cette épreuve en autant que les symptômes n'aient pas de lien avec une condition physique ou médicale préexistante.

Lorsqu'un tel évènement se produit, le candidat doit consulter l'infirmière de l'École et, au besoin, le médecin avant de quitter les lieux.

Toutefois, le candidat devra fournir un certificat médical attestant de sa bonne condition physique et médicale avant de pouvoir se soumettre de nouveau à l'épreuve. L'École exigera que le candidat consulte <u>son mandataire médical</u> afin de s'assurer de sa bonne condition. Les frais de cet examen sont payables par le candidat.

À la réception de l'attestation de bonne santé du candidat, l'Organisation scolaire invitera prioritairement ce dernier à une autre séance de passation de l'ESAP prévue au calendrier scolaire.

Lorsque le candidat se présentera à l'ESAP, il devra remettre une copie de sa certification CCSMAFAR.

AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être admissible au programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ». Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.afe.gouv.qc.ca.

LISTE DES FRAIS D'ADMISSION ET DE FORMATION* Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie Année scolaire 2017-2018

FRAIS D'ADMISSION		
Admission au PFIPG	168 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Tests d'entrée	115 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Examen médical** (le coût est variable selon la clinique sélectionnée pour l'examen médical)	Entre 307,39 \$ et 507 \$ (plus taxes applicables)**	Payable lors de la prise de rendez-vous
L'épreuve standardisée d'aptitudes physiques (ESAP – ENPQ POLICE 2017)	123,89 \$	Payable lors de la journée du test

FRAIS DE FORMATION (en vigueur du 1 ^e juillet 2016 au 30 juin 2017)					
Inscription et matériel pédagogique	872 \$				
Scolarité	3 743 \$				
Hébergement et repas	2 940 \$				
Total des frais de formation	7 555 \$	Payable en un ou deux versements. Le 1 ^{er} versement est payable lors de la première journée de formation (6 085 \$) et le 2 ^e versement est payable 30 jours après le 1 ^{er} versement (1 470 \$)			

Ne sont pas inclus les frais pour les vêtements, livres et articles obligatoires mentionnés au *Guide d'accueil de l'aspirant policier* (GUI 01-03), lequel peut être consulté à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

^{*} Tous les frais mentionnés dans la présente liste sont sujets à changement sans préavis.

^{**} Ces frais peuvent différer d'une région à l'autre et ils sont sujets à changement sans préavis.

Processus d'admission et d'inscription au Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

Année scolaire 2017-2018

Tous les candidats

- 1. Réception des formulaires d'admission et d'inscription (à partir du 1er mars au 1er mai 2017);
- 2. Envoi d'un accusé de réception des formulaires d'admission et d'inscription (30 mai 2017);
- 3. Passation des tests d'entrée (vendredi 16 juin 2017);
- 4. Réception des documents manquants au dossier des candidats (date limite le 15 juillet 2017);
- 5. Invitation (en août et septembre 2017) des premiers candidats inscrits sur une liste de rang provisoire pour combler la première cohorte de l'année scolaire;
- Transmission aux candidats de la décision d'admission et des résultats obtenus aux tests d'entrée du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (admission conditionnelle, admission rejetée ou inscription sur une liste d'attente) (octobre 2017);

Candidats admis conditionnellement ou inscrits sur la liste d'attente

- Invitation aux candidats à l'évaluation de la condition médicale en fonction du rang établi sur la liste de classement;
- 8. Invitation à l'évaluation de la condition physique, l'épreuve standardisée d'aptitudes physiques (ESAP ENPQ POLICE 2017) en fonction du rang établi sur la liste de classement;
- 9. Invitation à intégrer une cohorte entre 3 et 4 semaines avant le début de la formation, et ce, en fonction du rang établi sur la liste de classement;
- 10. Intégration à la cohorte.

Pour plus d'information, consultez la section « Futur policier », « Étapes d'admission » à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Vous pouvez également contacter l'Organisation scolaire dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Organisation scolaire École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 — Télécopieur : 819 293-2541

Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca



FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DEC – AEC PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT									
Code permanent N° d'assi		N° d'assuran	ance sociale ¹			Date de naissance			
						а	m	j	
Nom de famille à la naissance			Prénom					1	
Nom du père			Prénom du père						
Nom de famille de la mère à la naissance			Prénom o	le la mère					
Langue(s) parlée(s) : ☐ français ☐ anglais ☐ autı	re (spécifiez)		Langue(s) écrite(s) : ☐ français ☐ anglais ☐ autre (spécifiez)						
Citoyenneté canadienne : ☐ oui ☐ non			Sexe :	M□F					
2 COORDONNÉES DU CANDIDAT									
N° civique, rue, n° d'appartement									
owique, rue, ii a appartement									
Municipalité				Province		Code pos	atol .		
Municipalite				Province		Code pos	stai		
NO 1 (11)	N 10 1 ((1)	(4 11)			NO 1 (11)	(
N° de téléphone (résidence)	N° de téléphon Poste	e (travail)			N° de téléphor	ne (cellulaire)		
Adresse électronique	Nom de la pers Lien	sonne à contac	cter en cas	d'urgence	N° de téléphor	ne en cas d'u	ırgence		
	Lion								
3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT		.							
DEC en techniques policières hiver 2017 : DEC en techniques policières réussi :		☐ Non ☐ Non	No	m du collège					
AEC en techniques policières hiver 2017 :		Non							
☐ Diplôme universitaire obtenu (spécifiez)									
Diplome universitane obtenu (specinez)									
Autro diplâme poet accondaire abtenu (apécifica	۸								
Autre diplôme post-secondaire obtenu (spécifiez	-)								
4 PERMIS DE CONDUIRE DU CANDIDAT									
N° de permis	Classe		Condition(s)	Date	d'expiration			
- INFORMATIONS									
5 INFORMATIONS Vous devez répondre à toutes les questions de ce fo	rmulairo et v ann	over les desu	monte roqui	s sans quai vatr	o DOSSIED SE	DV CONSID	ÉDÉ INCOMI	DIET	
Les documents requis au soutien de votre demande		iekei ies docui	mento requi	s sai is quoi voti	e DOSSILIK SL	IVA CONSID	LIXE INCOM	LLI.	
Conic du cortificat de naissence (grand format)	au acta da naica	ongo ou cortif	iont do nito	ronnotá conodir	200				
Copie du certificat de naissance (grand format)			-		enne				
Copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (seulement pour les titulaires d'un DEC)									
□Copie du document attestant que vous avez réussi un des tests ou épreuves de langue (seulement pour les titulaires d'un DEC)									
☐ Copie de votre permis de conduire de classe 4A	(permis probato	oire non accep	oté)						
☐Paiement par chèque ou par carte de crédit au montant de 283 \$ (frais d'admission et tests d'entrée daté du jour)									
☐ Promesse d'embauche (seulement pour les titulaires d'une AEC)									
, · · ·	Votre admission sera refusée si l'une des conditions exigées au Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec n'est pas								
satisfaite.									
6 TESTS D'ENTRÉE	o vondradi la 40	Ciuin 2047 F	ndroit -		D.	- المام المام الم	dminaia = = =	200 G 24 7	
Je serai présent(e) à la journée des tests d'entré				. 2019	Ke	i Guide d'a	dmission, pa	yes o et /	

FOR 01-19 28 février 2017

¹ Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt.



FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DEC – AEC PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

Les réponses aux questions 7, 8 et 9 seront utilisées à des fins statistiques tout en assurant la confidentialité des données nominatives. Le libellé de ces questions s'inspire du questionnaire d'identification fourni par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (L.R.Q., chapitre A-2.01).

7 AUTOCHTONES				
Les autochtones sont réputés être des Ind	iens, des Inuits ou des Métis du Canad	da, ou des personnes dont l'u	n des deux parents est autochtor	ne.
Faites-vous partie des peuples autochtor	nes?	☐ Oui	☐ Non	
8 MINORITÉS VISIBLES				
Pour les fins du questionnaire, les memb blanche, indépendamment du lieu de naiss		rsonnes, autres que les auto	ochtones, qui ne sont pas de rac	ce ou de couleur
Vous considérez-vous comme un membre	re des minorités visibles?	☐ Oui	□ Non	
9 MINORITÉS ETHNIQUES				
Les membres des minorités ethniques sor pas le français ni l'anglais.	nt des personnes, autres que les autoc	chtones et les personnes d'ur	ne minorité visible, dont la langue	maternelle n'est
Vous considérez-vous comme un membr	re des minorités ethniques?	☐ Oui	□ Non	
10 ENGAGEMENT, CONSENTEMENT E			,	
Je, soussigné(e), m'engage à respecter to après appelée l'« École »). Je déclare que suite à cette demande, j'autorise les éta communiquer à l'École dans le cadre du m sont nécessaires à la gestion de mon doss	les renseignements ci-dessus mentic blissements d'enseignement que j'ai andat qu'elle assume pour ces établis	onnés ainsi que les pièces joi fréquentés et le ministère d	ntes au présent formulaire sont e de l'Éducation et de l'Enseignen	exacts. Pour faire ment supérieur à
J'autorise également l'École à transmettre Règlement sur le régime des études de l'I me concernant au corps de police qui en fa	cole nationale de police du Québec.	J'autorise l'École à fournir les	s résultats ainsi que tout docume	
Enfin, j'autorise l'École à transmettre à l'étafins statistiques.	ablissement d'enseignement que j'ai fr	équenté tout document ou inf	ormation me concernant, et ce, u	ıniquement à des
Signature du candidat			Date	
			a m	j
Coordonnées de l'École : Téléphone : 819 293-8631	Organisation scolaire – R École nationale de police 350, rue Marguerite-D Nicolet (Québec) Jú poste 6666 – Télécopieur : 819 293-29	du Québec 'Youville BT 1X4	formipag@enpg.gc.ca	·

² Cette autorisation est révocable en tout temps.

FOR 01-19 28 février 2017



Formulaire de paiement par carte de crédit

Identification du candida	at					
Nom						
Adresse (numéro, rue, vill	e, code pos	tal)				
Téléphone au domicile						
Paiement par carte de d	crédit (en de	ollars canadier	ns seulemen	t)		
Frais d'admission et tests	d'entrée			Montant total	à payer :	283,00\$
Type de carte						
□ Visa	Numéro de	e la carte			Date d'exp	iration
☐ Master Card					Mois An	née
☐ American Express			⁻			_
Signature	1			Date Jour Mo	is Anne	ée
					à l'administi	ration
				<u>C</u>		

Veuillez nous faire parvenir tous les formulaires complétés et les documents requis à votre **demande d'admission au PFIPG** à l'adresse suivante :

Organisation scolaire - Registrariat École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) J3T 1X4